

TEXTE DE POLITIQUE GENERALE

REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

La Chartre des Nations Unies, signée le 26 juin 1945 et entrée en vigueur le 24 octobre 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, définit les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies et notamment la composition, la mission et les pouvoirs de son organe exécutif, le Conseil de Sécurité. La situation géopolitique de l'époque justifiait les mesures prises et les conditions mises en place pour le conseil de sécurité. Cependant, la situation géopolitique a depuis évolué. L'Egypte estime qu'il est essentiel d'enclencher un processus de réforme du Conseil de Sécurité pour une meilleure gouvernance mondiale. L'Egypte exprime ses critiques tant à la composition du Conseil qu'à l'inefficacité de l'action du Conseil de Sécurité.

En effet, nous ne vivons plus dans un monde bipolaire mais multipolaire, avec la croissante importance des pays émergents qui évoluent sans cesse. Les pays émergents réclament une plus grande importance au niveau de la politique internationale. Le poids démographique de l'Afrique ne saurait être négligé et les pays de l'Union Africaine, dont l'Egypte est membre, estiment qu'une représentation permanente au Conseil de Sécurité serait un moyen de redresser l'injustice historique avérée faite au continent africain.

L'Union Africaine, dont la position est d'ailleurs proche du Groupe L.69, appelle par ailleurs à un élargissement du Conseil de Sécurité, avec une extension du nombre des membres permanents, mais aussi des membres non-permanents, dont le statut et la durée des mandats renouvelables sur plusieurs années

De surcroît, la réforme du Conseil de Sécurité impose une réévaluation du droit de veto, attribué aux vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Ce droit de veto a trop souvent été un facteur de paralysie et de l'inefficacité du Conseil de Sécurité, notamment en ce qui concerne les missions de maintien de la paix.

En effet, les conflits ont eux-aussi changé. Ils sont de plus en plus présents dans la région du Moyen-Orient et en Afrique. 10 des 16 missions de maintien de la paix actuelles sont lancées en Afrique. Actuellement, l'Egypte contribue 2.829 Casques Bleus et personnels aux missions de maintien de la paix. A l'aide de solutions concrètes, les missions de maintien de la paix doivent être réévaluées pour une meilleure efficacité à atteindre leur but ultime, qui reste la protection des populations civiles. L'Egypte prône une communication et une coopération accrue avec les populations locales, l'établissement d'un standard de neutralité par rapports aux différents acteurs dans des conflits complexes, l'adaptation des missions aux spécificités des régions en conflits et la condamnation des atteintes aux droits de l'homme des populations civiles par les Casques Bleus. Par ailleurs, l'Egypte s'inquiète de retrait apparent des Etats Unis, et notamment en matière de financement, des missions de maintien de la paix

Lors de sa création, le but ultime de l'Organisation des Nations Unies était de maintenir à tout prix la paix internationale tout en respectant la souveraineté de tous les pays membres. Ainsi, l'Egypte considère qu'il est de notre devoir de continuer dans ce sens tout en s'adaptant aux conditions de notre monde actuel.

L'Égypte invitera, au cours de cette conférence, à garantir que la réforme soit globale et équitable, avant de demander de faire des efforts pour que le processus soit inclusif et transparent. L'Égypte souhaite obtenir le plus d'appui possible sur le plan politique, de la part de tous les États Membres. Il est nécessaire de travailler aux moyens de consolider les accords déjà obtenus et d'avancer sur les autres questions, notamment l'élargissement, les membres permanents, le statut des autres membres, la durée des mandats et le droit de veto. Le Conseil de sécurité ne peut être plus représentatif et équitable qu'en étant plus uni.